

## « La Charte de la forêt communale »

Mise en œuvre concrète du contrat Etat-ONF-FNCOFOR 2016-2020

Fruit d'un important travail collectif de concertation et de rédaction entre les Communes forestières et l'ONF, la charte de la forêt communale est **le document de référence des relations au quotidien entre les élus et les personnels de l'ONF.**

Ce nouveau document vous accompagne pour prendre en main la gestion de votre patrimoine forestier, dans la concertation et le partenariat avec l'ONF, au service de l'intérêt général.

A la fin de la journée, vous serez capable de :

- ⇒ Identifier les fondements du régime forestier
- ⇒ Cerner les prérogatives des élus par rapport à leur forêt
- ⇒ Appréhender les rôles et responsabilités de l'ONF dans les différents domaines liés à la gestion forestière
- ⇒ Distinguer les missions relevant du service public forestier et celles relevant du domaine concurrentiel
- ⇒ Discerner votre rôle et celui du Réseau des Communes forestières dans la gouvernance partagée avec l'ONF
- ⇒ Cerner le lien entre la Charte de la forêt communale et le contrat d'objectifs et de performance 2016-2020 signé entre l'Etat, l'ONF et la Fédération nationale des Communes forestières
- ⇒ Mieux comprendre l'impact de vos décisions en lien avec les objectifs de gestion durable des forêts communales



### Communes forestières de l'Aube

Mairie - 7 rue de l'Hôtel de Ville  
10250 Mussy-sur-Seine  
03 25 38 40 10  
aube@communesforestieres.org  
Président : Henri Petit de Bantel



### Communes forestières de Champagne-Ardenne

Maison régionale de la forêt et du bois  
Complexe agricole du Mont Bernard  
51000 Châlons-en-Champagne  
03 26 21 48 17  
champagneardenne@communesforestieres.org  
Président : Jean Pierre Michel  
  
Vos interlocutrices :  
Marjorie Cassagnaud, directrice  
Chloé Lindingre, mission bois énergie



## Journée de la forêt communale

Mercredi 18 octobre 2017  
au Manoir de Rumilly-les-Vaudes



## « La Charte de la forêt communale »

Mise en œuvre concrète du contrat Etat-ONF-FNCOFOR  
2016-2020

En tant qu' élu de commune forestière, cette journée vous concerne directement que vous soyez adhérent ou non à l'association des communes forestières.



Le 25 septembre 2017,

Madame, Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs les adjoints et conseillers municipaux,  
Mesdames, Messieurs les membres de la commission des bois,

En décembre 2016, la **nouvelle charte de la forêt communale** a été signée par la Fédération nationale des communes forestières et l'ONF.

Mise en œuvre concrète du contrat Etat-ONF-FNCOFOR 2016-2020, la charte est un guide précieux. Il est important que chacun s'approprie ce nouveau document pour une bonne gestion de notre patrimoine forestier, en concertation avec l'ONF, au service de l'intérêt général.

Ainsi, les Communes forestières en partenariat avec l'ONF, ont choisi de mettre la charte au cœur de la prochaine formation à laquelle vous êtes invités **le 18 octobre 2017**.

Cette journée se déroulera en deux temps : une matinée en salle et une visite sur le terrain l'après-midi pour illustrer par des exemples concrets, la gestion durable et multifonctionnelle au quotidien de la forêt des collectivités.

Cette journée sera aussi pour vous l'occasion de rencontrer des représentants de votre association et des personnels de l'ONF, d'échanger sur l'actualité forestière et de faire part de vos attentes et suggestions.

Comptant sur votre participation à cette Journée de la forêt communale, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les élus, à nos sincères salutations.

Henri Petit de Bantel  
Président  
des Communes forestières de l'Aube



Xavier Rousset  
Directeur  
de l'Agence ONF Aube-Marne



**8h45 : Accueil des participants au Manoir de Rumilly-les-Vaudes** (33 Rte de Chaource)  
**9h - 12h : Introduction de la journée** avec présentation des élus référents sur l'UT, François Leclerc, président du SIGF d'Aumont et Gérard Villedamé, président du SIGF de Jeugny

**La Charte de la forêt communale : le document de référence des relations au quotidien entre les élus et les personnels de l'ONF**

- Les spécificités de la forêt publique et intérêts de la Charte
- La gouvernance partagée entre les Communes forestières et l'ONF
- Les missions qui relèvent du service public forestier et celles qui relèvent de conventions rémunérées, en matière d'aménagement, de surveillance, de commercialisation de bois, de travaux, de chasse...
- Les rôles et responsabilités des collectivités propriétaires de forêts et de l'ONF
- Le lien entre la Charte et le COP, contrat d'objectifs et de performance 2016-2020 signé l'Etat, l'ONF et la Fédération nationale des Communes forestières

**Activités de l'ONF dans l'Unité territoriale de Rumilly. Bilan de la gestion menée pour les forêts des collectivités et échanges sur les facilités ou difficultés de gestion en lien avec les objectifs du COP**

*Témoignages du maire de Poliset et du technicien forestier territorial*

**Actualités** : organisation à l'échelle Grand Est, Programme régional forêt bois, aides possibles (FEADER, MACOBOIS), etc.

**12h15** : Déjeuner pris en commun au restaurant du Manoir à Rumilly-les-Vaudes

**14h - 17h : Visite en forêt communale de Saint-Parres-les-Vaudes autour de 3 ateliers** : 1) Diagnostic et conséquences de la pression des cervidés sur la flore 2) Diagnostic préalable à une intervention dans un perchis de chêne 3) Suite à un échec de régénération naturelle, sylviculture opportuniste du bouleau

Intervenants :

Henri Petit de Bantel, président des Communes forestières de l'Aube  
Marjorie Cassagnaud, directrice des Communes forestières de Champagne-Ardenne  
Xavier Rousset, directeur de l'agence ONF Aube-Marne  
Claude Thirion, ONF, responsable de l'Unité territoriale de Rumilly

Nous vous prions de bien vouloir retourner le bulletin d'inscription ci-joint **avant le 11 octobre**